

Étude des crédits

2021
2022

Avril 2021

**Demandes de renseignements particuliers
du troisième groupe de l'opposition
DEMANDES 1 À 90 (AFFAIRES MUNICIPALES)**



**Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation**

Québec 

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
1.	Indiquer la somme dépensée en 2020-2021 (ainsi que les prévisions pour 2021-2022) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2.	Copie des études, scénarios ou analyses réalisés en 2020-2021 concernant la régionalisation, la déconcentration, la délégation et la décentralisation de l'effectif et des programmes du ministère ou des organismes relevant de celui-ci.
3.	Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2020-2021, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b. la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c. la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d. leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
4.	Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation, pour 2020-2021, avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.
5.	Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2020-2021. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6.	Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.
7.	Nombre de personnes parties à la retraite en 2020-2021.
8.	Nombre de personnes engagées en 2020-2021.
9.	Nombre de personnes licenciées en 2020-2021.
10.	Nombre d'ETC en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
11.	Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère ou organisme en 2020-2021 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.
12.	Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMH en 2020-2021. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.
13.	Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM), en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2020-2021.
14.	Liste des municipalités qui ont demandé, en 2020-2021, une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux; la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.
15.	Liste des études de regroupement produites en 2020-2021, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.
16.	Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2020-2024 et dans le Partenariat 2020-2024 (remboursement de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la capitale nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale – volet réfection, fonds région et ruralité), en 2020-2021, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.
17.	Pour l'exercice 2020-2021, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2021-2022.
18.	Liste des études permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics municipaux dans les journaux.
19.	Sommes accordées en vertu du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022.
20.	Les sommes décaissées pour l'exercice financier 2017 par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, par territoire et par MRC, et les montants déjà engagés pour 2020-2021 et 2021-2022.
21.	État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
22.	Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.
23.	Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentées par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.
24.	Pour 2020-2021, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.
25.	Pour 2020-2021, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.
26.	Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat du membre d'un conseil municipal présentées par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leurs fonctions électives.
27.	Pour 2020-2021, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçons d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir.
28.	Liste des subventions versées aux différentes associations municipales en 2020-2021.
29.	État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2020-2021 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard, en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.
30.	Pour 2020-2021, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de schémas révisés qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
31.	Pour 2020-2021, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.
32.	Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.
33.	Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.
34.	Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.), pour 2020-2021.
35.	Pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) : la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.
36.	Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous volets.
37.	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022.
38.	Pour le programme RénoRégion, la liste des demandes reçues au cours des cinq dernières années ainsi que pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé par municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
39.	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021.
40.	Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2019-2023.
41.	Pour 2020-2021, fournir la liste des responsabilités, fonctions, compétences et pouvoirs ayant été identifiés par les ministères comme pouvant être décentralisés, et fournir le bilan des actions entreprises et à venir à ce sujet.
42.	Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2020-2021. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.
43.	État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenu pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le MAMH en 2020-2021 à ce sujet. Actions à venir pour 2021-2022.
44.	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.
45.	Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2020-2021 pour : <ul style="list-style-type: none"> a) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités); d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
46.	Sommes engagées en 2020-2021 pour promouvoir la démocratie municipale, et prévisions des sommes pour 2021-2022. Préciser les moyens mis en avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.
47.	Liste des rencontres tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2020-2021. Indiquer les dates, lieux et résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.
48.	Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2020-2021.
49.	Liste des droits d'opposition dont se sont prévaluées les municipalités reconstituées en 2020-2021. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.
50.	Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2020-2021. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.
51.	Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités, pour 2020-2021 et chacune des trois années précédentes.
52.	Liste des municipalités et des montants reçus, par région, dans le cadre des travaux exigés en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
53.	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds d'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
54.	État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMH à ce sujet.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
55.	Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> a. l'objet des consultations; b. le moyen utilisé; c. les dates des rencontres; d. les communautés et les personnes consultées; e. les résultats des consultations; f. les montants afférents.
56.	Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2020-2021. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.
57.	Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.
58.	État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.
59.	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.
60.	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas de système de traitement de leurs eaux usées. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
61.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études. Dépôt des comptes rendus des ministères et organismes relatant leurs efforts en matière de décentralisation et de mesures favorisant l'occupation dynamique du territoire.
62.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 pour évaluer la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies permettant le travail à distance hors des grands centres. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.
63.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.
64.	Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
65.	Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
66.	Concernant le Fonds régions et ruralité, fournir une copie des lettres envoyées aux administrateurs régionaux afin de les inviter à inclure leur député à titre de membre observateur au sein du comité qui fait la sélection des projets retenus.
67.	État de situation au 31 mars 2020, incluant les sommes injectées en 2016 2017, en 2017 2018, en 2018-2019, en 2019-2020 et en 2020-2021, sur le suivi de l'engagement de développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau. Fournir l'échéancier pour 2021-2022.
68.	Liste des sommes restantes pour les ententes spécifiques en vigueur pour le Nord du Québec au moment de la fermeture des conférences régionales des élus (versement FDR prévu en 2020-2021). Préciser le nom de l'organisme, le nom du bénéficiaire, le titre du projet, son coût total et sa structure de financement.
69.	Concernant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2020-2021 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le TECQ.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
70.	Concernant le « Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées » (PSI), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2020-2021 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le PSI.
71.	Concernant le « Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2020-2021 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel.
72.	Liste des ententes spécifiques, autrefois gérées par les conférences régionales des élus, qui sont toujours actives en 2020-2021, ventilées par région, en indiquant les sommes qui y sont dédiées et l'organisme qui est maintenant responsable de leur gestion.
73.	Concernant les centres locaux de développement et les autres OBNL ayant un mandat similaire, indiquer les sommes qui ont été versées pour ceux-ci aux MRC par le ministère en 2020-2021. Ventiler les montants par région administrative et par CLD et préciser la provenance des fonds.
74.	État de situation de chaque CLD au 31 mars 2021 : situation juridique, immobilisations, dette, fonds, intégré à la MRC ou non. Présenter une évolution du nombre d'emplois depuis trois ans.
75.	Liste des conditions exigées par le MAMH pour l'octroi des budgets autrefois dévolus aux CLD et maintenant accordés à une MRC.
76.	Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2019-2020, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.
77.	Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
78.	<p>Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO2) b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO2) c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre d. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2) e. les investissements totaux des projets (en millions \$) f. les aides financières totales du ministère (en millions \$) g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements
79.	<p>Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2020-2021 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b. la description du projet; c. la date de versement de l'aide financière accordée; d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.
80.	<p>La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.</p>
81.	<p>Fournir la liste des plaintes envoyées à la Commission municipale du Québec, le nombre de plaintes rejetées et le motif du rejet, ainsi que le délai de traitement.</p>

Étude des crédits 2021-2022
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
82.	Le nombre de mandats de vérification que la CMQ n'a pas pu compléter, faute de ressources.
83.	Le nombre de plaintes reçues en lien avec les Zones d'intervention spéciale, et le délai pour y répondre.
84.	L'état des négociations avec le fédéral dans le cadre du programme fédéral d'atténuation des inondations.
85.	Le nombre de demandes d'indemnité reçues en lien avec la crue printanière de 2019, incluant les montants, le délai de traitement des demandes, le montant versé en indemnités au 30 mars 2021 et l'état de situation concernant les demandes qui ne seraient pas encore traitées.
86.	L'état et la nature des démarches entreprises par le MAMH en vue de l'adoption du plan d'action sur les changements climatiques 2021-2028.
87.	Les raisons qui ont poussé le MAMH à mettre fin au projet Générations au travail. Comment il entend optimiser l'utilisation des outils développés à travers ce projet.
88.	Mesures prévues pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue du Forum Cœurs de villes et villages.
89.	Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.
90.	Montants d'aide ponctuelle accordée en lien avec la pandémie de COVID-19, ventilés par municipalité.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 1

Indiquer la somme dépensée en 2020-2021 (ainsi que les prévisions pour 2021-2022) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 1 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 2

Copie des études, scénarios ou analyses réalisés en 2020-2021 concernant la régionalisation, la déconcentration, la délégation et la décentralisation de l'effectif et des programmes du ministère ou des organismes relevant de celui-ci.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.
La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 3

Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2020-2021, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

À cet effet, nous vous invitons à consulter les documents des organismes relevant du ministère.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 4

Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation, pour 2020-2021, avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 3 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 5

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2020-2021. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 4 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 6

Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 17 des oppositions.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 7

Nombre de personnes parties à la retraite en 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2020-2021.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 8

Nombre de personnes engagées en 2020-2021.

Au 28 février 2021, 79 personnes ont été engagées au MAMH.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 9

Nombre de personnes licenciées en 2020-2021.

Aucun employé n'a fait l'objet d'un licenciement au 28 février 2021.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 10

Nombre d'ETC en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

La cible d'heures rémunérées pour 2020-2021 est de 994 396 heures, équivalent à 544 ETC, pour le MAMH.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 11

Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère ou organisme en 2020-2021 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

Aucune mesure et aucune somme engagée.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 12

Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMH en 2020-2021. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 6 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 13

Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM), en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 7 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 14

Liste des municipalités qui ont demandé, en 2020-2021, une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux; la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 8 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 15

Liste des études de regroupement produites en 2020-2021, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 9 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 16

Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2020-2024 et dans le partenariat 2020-2024 (remboursement de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la capitale nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale – volet réfection, fonds région et ruralité), en 2020-2021, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 10 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 17

Pour l'exercice 2020-2021, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 11 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 18

Liste des études permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics municipaux dans les journaux.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 19

Sommes accordées en vertu du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 12 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 20

Les sommes décaissées pour l'exercice financier 2017 par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, par territoire et par MRC, et les montants déjà engagés pour 2020-2021 et 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 12 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 21

État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 13 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 22

Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 14 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 23

Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentées par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 15 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 24

Pour 2020-2021, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 16 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 25

Pour 2020-2021, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 17 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 26

Pour 2020-2021, fournir la liste des requêtes demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat du membre d'un conseil municipal présentées par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leurs fonctions électives.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 18 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 27

Pour 2020-2021, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçons d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 19 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 28

Liste des subventions versées aux différentes associations municipales en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 80 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 29

État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2020-2021 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard, en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 20 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 30

Pour 2020-2021, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de schémas révisés qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 21 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 31

Pour 2020-2021, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 22 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 32

Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 23 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 33

Pour 2020-2021, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 24 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 34

Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.), pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 25 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 35

Pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) : la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 26 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 36

Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 27 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 37

Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 28 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 38

Pour le programme RénoRégion, la liste des demandes reçues au cours des cinq dernières années ainsi que pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé par municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus.

La réponse à cette question relève de la Société d'habitation du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 39

Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2020-2021 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 29 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 40

Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2019-2023.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 30 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 41

Pour 2020-2021, fournir la liste des responsabilités, fonctions, compétences et pouvoirs ayant été identifiés par les ministères comme pouvant être décentralisés, et fournir le bilan des actions entreprises et à venir à ce sujet.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.
La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 42

Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2020-2021. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 33 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 43

État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenu pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le MAMH en 2020-2021 à ce sujet. Actions à venir pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 35 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 44

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 36 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 45

Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2020-2021 pour : a) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités); d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 37 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 46

Sommes engagées en 2020-2021 pour promouvoir la démocratie municipale, et prévisions des sommes pour 2021-2022. Préciser les moyens mis en avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 38 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 47

Liste des rencontres tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2020-2021. Indiquer les dates, lieux et résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 40 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 48

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 41 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 49

Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2020-2021. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 50

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2020-2021. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 43 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 51

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités, pour 2020-2021 et chacune des trois années précédentes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 81 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 52

Liste des municipalités et des montants reçus, par région, dans le cadre des travaux exigés en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 51 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 53

Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds d'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.

Dans la seconde phase du plan d'infrastructure du gouvernement fédéral, une aide totale de 7,5 G\$ est réservée au Québec. L'Entente bilatérale intégrée, signée le 6 juin 2018 par les gouvernements du Canada et du Québec, détaille les termes d'utilisation de cette aide.

Dans le cadre de cette entente, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) s'est vu attribuer la responsabilité d'une partie du Volet *Infrastructures vertes* et assume la gestion d'une enveloppe de 750 M\$ pour des projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts.

Le gouvernement du Québec a ajouté une somme équivalente à celle du gouvernement fédéral permettant au Ministère de créer le Fonds de l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), totalisant 1,5 G\$. Le FIMEAU permet au Québec de continuer à soutenir activement les municipalités qui souhaitent investir dans leurs infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour les maintenir en bon état, au bénéfice de leurs citoyens.

Ce nouveau programme a été conçu de manière à permettre l'accès au financement à l'ensemble des municipalités du Québec. Ainsi, il comporte deux volets, l'un pour les municipalités de moins de 100 000 habitants et l'autre pour les dix grandes villes.

De plus, il prévoit trois appels de projets : en 2019, en 2022 et en 2024. À chaque appel, les municipalités n'ayant pas bénéficié d'un financement aux appels précédents seront priorisées.

Le premier appel de projets s'est tenu du 30 août au 15 novembre 2019.

Les projets admissibles au programme et répondant aux exigences d'Infrastructure Canada sont transmis au gouvernement du Canada pour inscription à l'Entente au fur et à mesure que le Ministère en complète l'analyse.

Au 28 février 2021, 275 projets ont été approuvés par le gouvernement fédéral et 274 projets (Dossier non promis : Ville de Brossard, en attente d'une confirmation officielle mentionnant que la Ville ne réalisera pas les travaux en régie avant d'émettre la lettre de promesse) ont fait l'objet d'une promesse de subvention par le Ministère pour une aide financière totale s'élevant à 630,9 M\$.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 54

État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMH à ce sujet.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 55

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2020-2021 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates des rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 46 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 56

Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2020-2021. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 57

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 47 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 58

État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 50 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 59

Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 51 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 60

Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas de système de traitement de leurs eaux usées. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 51 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 61

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources. Dépôt des rapports et ventilation des coûts liés aux études. Dépôt des comptes rendus des ministères et organismes relatant leurs efforts en matière de décentralisation et de mesures favorisant l'occupation dynamique du territoire.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 69 des oppositions.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 62

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 pour évaluer la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies permettant le travail à distance hors des grands centres. Dépôt des rapports et ventilation des coûts liés aux études.

Compte tenu que les services liés aux infrastructures et aux services bureautiques du MAMH sont impartis, les capacités de travail à distance sont étudiées, déployées et documentées à Infrastructures technologiques Québec (ITQ). Les résultats de ces travaux figurent dans l'offre de service d'ITQ destinée à ses clients des ministères et des organismes, dont le MAMH.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 63

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.

Aucune étude n'a été réalisée en 2020-2021 à ce sujet.

Toutefois, les programmes d'aide financière du MAMH sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille ou présentant un faible indice de vitalité économique éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires pour certains projets porteurs pour leur territoire ou pour la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire. En guise d'exemples :

- L'ensemble des volets du Fonds régions et ruralité (FRR), à l'exception du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC, prend en compte l'indice de vitalité économique (IVE) dans la répartition des enveloppes, de manière à diriger davantage de fonds vers les milieux présentant de plus grands défis de vitalisation.
- Le Règlement sur le programme de péréquation a été modifié, dans le cadre de l'Accord de partenariat 2016-2019, de telle sorte que l'enveloppe annuelle du programme de péréquation (60 M\$) a été recentrée davantage vers les petites municipalités dont la richesse foncière est faible. De plus, en vertu du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, un nouveau volet a été créé et vise les municipalités de moins de 15 000 habitants qui bénéficient déjà du programme et dont l'indice de vitalité économique (IVE) se situe dans le troisième, quatrième ou cinquième quintile. L'enveloppe de ce nouveau volet a été de 2 M\$ en 2020 et sera de 7 M\$ annuellement de 2021 à 2024. L'enveloppe globale passe donc à 62 M\$ en 2020 puis à 67 M\$ de 2021 à 2024.
- Le Partenariat 2020-2024 a également introduit le programme de partage d'un point de TVQ. Ainsi, à partir de l'année 2021, le gouvernement du Québec octroiera un montant annuel équivalent à la croissance des revenus générés par un point de la TVQ. La valeur d'un point de la TVQ est établie à 10 % de la TVQ. L'enveloppe est répartie entre les municipalités locales et les territoires non organisés (TNO) en prenant en compte leur population et leur indice de vitalité économique (IVE). Pour 2020, un montant de 70 M\$ à titre de dotation spéciale de fonctionnement non récurrente a été réparti selon les mêmes modalités. Pour 2021, l'enveloppe du programme est de 67 M\$.

De plus, pour tenir compte de la réalité des petites municipalités, diverses mesures de modulation de l'aide financière sont prévues par le MAMH dans ses programmes, ce qui favorise la concrétisation d'importants projets d'infrastructures offrant des services de base (voir annexe).

L'annexe regroupe les principales mesures de modulations prévues aux programmes d'aide financière en matière d'infrastructures pour tenir compte de la situation particulière des petites municipalités.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 63

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.

À noter que, selon la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires adoptée à l'unanimité en mai 2012, chaque ministère et organisme assujetti à la Loi doit prendre en compte les principes de celle-ci (article 5), dont le principe suivant :

- L'action gouvernementale modulée : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires, ainsi que la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités.
- Ainsi, il revient à chaque ministère et organisme de moduler ses programmes et de conduire au besoin ses analyses ou études.

Par ailleurs, le 22 février 2018, le rapport portant sur l'examen des programmes d'aide en infrastructures a été rendu public. Il peut être consulté à l'aide du lien suivant : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/examen_programme/2018-02-06_RapportPBusque_vfpdf.pdf. À la suite de celui-ci, en mai 2018, une réorganisation importante des programmes d'infrastructures du Ministère (excluant ceux découlant d'ententes Canada-Québec) a été effectuée. Cette réorganisation a permis d'introduire dans les programmes des mesures visant à améliorer l'offre de services et à mieux soutenir les petites municipalités. Par exemple, ces mesures encouragent le partage de ressources techniques entre les municipalités pour la planification ou la concrétisation de leurs projets d'infrastructures et favorisent les situations de regroupement de municipalités pour offrir des services ou des infrastructures en commun.

MODULATION DES PROGRAMMES D'AIDE EN INFRASTRUCTURES POUR TENIR COMPTE DE LA SITUATION DES PETITES MUNICIPALITÉS

Pour tenir compte de la situation particulière des petites municipalités, diverses mesures de modulation de l'aide financière sont prévues par le MAMH dans ses programmes, ce qui favorise la concrétisation d'importants projets d'infrastructures offrant des services de base.

Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, le taux d'aide est ajusté en fonction de l'impact du projet sur la charge fiscale des contribuables et de la capacité financière de la municipalité, basée sur l'indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU). Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide pouvant atteindre 95 % pour leurs projets prioritaires d'approvisionnement en eau potable (taux régulier de 50 %) et d'assainissement des eaux usées (taux régulier de 85 %).

Pour les municipalités de 6 500 habitants et moins, les travaux de renouvellement des conduites (taux régulier de 66 ⅔ %) associés à ces projets prioritaires peuvent également bénéficier de cette majoration du taux d'aide.

Le taux d'aide pour les études préliminaires, les plans et les devis a été bonifié au printemps 2018 pour les municipalités de 6 500 habitants et moins. Il pourra atteindre 85 % (plutôt que 50%).

Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire : s'adresse aux municipalités de 25 000 habitants et moins. Le taux d'aide est ajusté en fonction de la capacité financière d'une municipalité, basée sur l'indice des charges nettes par 100 \$ de RFU. Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide se situant entre 50 % et 85 % pour leurs projets d'infrastructures municipales et communautaires admissibles.

Volet 2 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal : s'adresse à la fois aux municipalités admissibles dans le volet 1 et aux municipalités admissibles de plus de 25 000 habitants, mais de moins de 100 000 habitants. Ce volet permet d'appuyer financièrement la réalisation de projets préconisant la mise en commun de services et le partage d'infrastructures entre les municipalités.

Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

L'aide financière du PRIMADA, disponible pour les municipalités reconnues Municipalité amie des aînés, vise la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Cette aide est modulée en fonction de la population d'une municipalité et correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3 000 habitants et plus et à un maximum de 80 % pour les municipalités de moins de 3 000 habitants. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée ne peut excéder 100 000 \$ par projet.

Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Un nouveau bloc de financement totalisant 3,415 G\$ pour la période 2019-2023 a été annoncé aux municipalités en juin 2019.

Dans le cadre de ce programme le Ministère met à la disposition de chaque municipalité une enveloppe d'aide au prorata de sa population. Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire est jumelé à un montant « per capita » pour permettre la concrétisation d'investissements d'importance pour leur collectivité.

Pour les municipalités de moins de 2 500 habitants, la contribution gouvernementale dans le cadre de la TECQ est versée au comptant.

La TECQ permet aux municipalités de choisir et d'affecter une part de leur enveloppe (20 %) en fonction de leurs propres priorités à l'intérieur des projets admissibles.

Les municipalités de 6 500 habitants et moins ayant un indice de charges nettes par 100 \$ de RFU élevé peuvent ajouter la contribution gouvernementale de la TECQ à l'aide financière du PRIMEAU pour les projets prioritaires d'eau, pour atteindre un taux d'aide de 100 %, sous certaines conditions.

Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

À l'été 2019, le Ministère a mis en œuvre le nouveau programme FIMEAU, qui s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase du plan Investir dans le Canada. Le FIMEAU est doté d'une enveloppe d'aide financière de 1,5 G\$ (750 M\$ du gouvernement du Québec et 750 M\$ du gouvernement du Canada) et sa structure permet l'accès au financement à l'ensemble des municipalités du Québec.

Le FIMEAU constitue une source de financement additionnelle offerte aux municipalités pour concrétiser leurs projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts. Le taux d'aide avantageux de 80% bénéficiera particulièrement aux petites municipalités pour financer les travaux de renouvellement de conduites.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 64

Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 52 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 65

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 53 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 66

Concernant le Fonds régions et ruralité, fournir une copie des lettres envoyées aux administrateurs régionaux afin de les inviter à inclure leur député à titre de membre observateur au sein du comité qui fait la sélection des projets retenus.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 67

État de situation au 31 mars 2020, incluant les sommes injectées en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018-2019, en 2019-2020 et en 2020-2021, sur le suivi de l'engagement de développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau. Fournir l'échéancier pour 2021-2022.

État de situation au 28 février 2021 :

- ✓ Un premier outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau a été développé et intégré au Formulaire de l'usage de l'eau potable en 2011. Des mises à jour annuelles ont été réalisées jusqu'en 2017.
- ✓ Un rapport concernant le coût et les sources de revenus des services d'eau a été publié en juillet 2015.
- ✓ En 2018, afin de répondre à la Stratégie 2019-2025, l'outil a été adapté en collaboration avec les partenaires municipaux et intégré au formulaire intitulé « Bilan municipal d'économie d'eau potable ». Les mises à jour et les compilations des résultats sont faites à l'interne. Les sommes injectées pour mettre à jour cet outil sont estimées à 30 000 \$ par année.
- ✓ Le Ministère a réalisé une tournée régionale de formation en 2019 et un webinaire en 2020 portant notamment sur l'évaluation du coût des services d'eau ainsi que sur le financement des services d'eau. Le Ministère a publié à l'automne 2020 un rapport synthétisant les résultats 2018 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, traitant notamment du coût et des sources de revenus des services d'eau.

Échéancier 2021-2022 :

- ✓ Le Ministère poursuit son accompagnement auprès des municipalités dans leur démarche d'économie d'eau potable, tel que prévu à la Stratégie d'économie d'eau potable pour la période 2019-2025. Entre autres, les activités suivantes seront réalisées en 2021-2022 : une mise à jour de l'outil permettant d'établir le coût des services d'eau effectuée en collaboration avec les partenaires municipaux sera mis en ligne au printemps 2021.
- ✓ Le Ministère réalisera un webinaire au printemps 2021 portant sur les points d'interprétation et explications pertinentes concernant le formulaire de l'usage de l'eau incluant l'outil permettant d'établir le coût des services d'eau. Plus de 300 répondants municipaux provenant des services de l'eau, des travaux publics, des services des finances et des directions générales sont généralement à l'écoute de ce webinaire.
- ✓ Le Ministère relancera ce printemps et à l'été sa campagne de communication gouvernementale pour sensibiliser la population à l'économie d'eau potable et mettre en lumière les retombées positives de l'économie d'eau potable sur les plans économique et environnemental.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 68

Liste des sommes restantes pour les ententes spécifiques en vigueur pour le Nord-du-Québec au moment de la fermeture des conférences régionales des élus (versement FDR prévu en 2020-2021). Préciser le nom de l'organisme, le nom du bénéficiaire, le titre du projet, son coût total et sa structure de financement.

Les Conférences régionales des élus (CRÉ) ont été dissoutes dans le cadre de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (chapitre 8 des lois de 2015), sanctionnée le 21 avril 2015.

En vertu de l'article 279 de cette loi, toute entente spécifique devait au maximum prendre fin le 31 mars 2016. Les activités des CRÉ ont été finalisées à cette date. Ainsi, il n'y a plus d'ententes spécifiques en vigueur, à l'exception de celles sous la responsabilité des organismes compétents pour agir en matière de développement régional dans la région du Nord-du-Québec (Administration régionale Baie-James, Gouvernement de la nation crie et Administration régionale Kativik). Ces organismes continuent d'agir avec les mêmes mandats qu'une CRÉ en vertu de l'article 21.7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire (chapitre M-22.1).

Liste des ententes spécifiques en 2020-2021

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de l'organisme	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDT-FRR volet 2 ²	Autres sources de financement	Versement FDT-FRR volet 2 2020-2021
10	Gouvernement de la nation crie	Gouvernement de la nation crie	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans les communautés crie de la région du Nord-du-Québec 2018-2023	1 655 340 \$	827 670 \$ ¹	827 670 \$	165 534 \$
10	Administration régionale Kativik	Administration régionale Kativik	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik 2018-2023	1 725 020 \$	500 000 \$	1 225 020 \$	100 000 \$
10	Administration régionale Baie-James	Administration régionale Baie-James	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2018-2023	1 077 670 \$	250 000 \$	827 670 \$	50 000 \$
10	Administration régionale Kativik	Administration régionale Kativik	Entente spécifique 2016-2021 portant sur le développement agroalimentaire dans la région Nord-du-Québec, secteur Kativik.	875 000 \$	625 000 \$	250 000 \$	125 000 \$

(1) Bien que cette somme provienne de crédits versés au Fonds de développement des territoires (FDT), elle est associée à l'ancien Fonds de développement régional (FDR) en vertu d'une décision du Conseil du trésor du 5 mai 2015 concernant le FDT qui précise que les normes du FDR continuent de s'appliquer pour les organismes compétents dans le Nord-du-Québec, dont le Gouvernement de la nation crie, et ce, jusqu'à la conclusion d'une entente tenant compte des nouvelles dispositions de la Loi.

(2) Le FDT a pris fin le 31 mars 2020 et le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional a pris sa relève.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 69

Concernant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2020-2021 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le TECQ.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 32 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 70

Concernant le « Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées » (PSI), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2020-2021 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le PSI.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 54 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 71

Concernant le « Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2020-2021 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2021-2022 pour le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 55 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 72

Liste des ententes spécifiques, autrefois gérées par les conférences régionales des élus, qui sont toujours actives en 2020-2021, ventilées par régions, en indiquant les sommes qui y sont dédiées et l'organisme qui est maintenant responsable de leur gestion.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 68 du troisième groupe d'opposition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 73

Concernant les centres locaux de développement et les autres OBNL ayant un mandat similaire, indiquer les sommes qui ont été versées pour ceux-ci aux MRC par le ministère en 2020-2021. Ventiler les montants par région administrative et par CLD et préciser la provenance des fonds.

L'entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après nommée la « Loi ») a supprimé l'obligation pour une municipalité régionale de comté (MRC) de confier l'exercice de ses pouvoirs en matière de développement local à un centre local de développement (CLD).

La Loi a également institué le Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'appuyer les efforts de développement local et régional des MRC, des organismes équivalents et de l'Administration régionale Baie-James. Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, les MRC ont géré le FDT dans un contexte de souplesse et d'autonomie, et en fonction de priorités qu'elles ont elles-mêmes établies pour leur territoire. Par ailleurs, le FDT a pris fin le 31 mars 2020.

Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) reprend les objectifs du FDT dans le cadre du volet 2. La création du FRR fait suite à la signature, le 30 octobre 2019, du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Les modalités de répartition de la somme de 145 M\$ prévue en 2020-2021, pour ce volet du FRR, reprennent les mêmes conditions que celles du FDT en 2019-2020 pour une part de 115 M\$ de l'enveloppe. La répartition de l'autre part de 30 M\$ a été effectuée selon trois paramètres, soit la population, l'indice de vitalité économique ainsi qu'un montant uniforme par MRC.

En vertu de la Loi, une MRC peut, sur autorisation de la ministre, confier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional à un organisme à but non lucratif (OBNL), qu'il s'agisse d'un CLD ou d'un autre organisme. L'annexe B de l'Entente relative au FRR volet 2 prévoit que les MRC doivent produire, au plus tard le 28 février de chaque année, un rapport d'activités dressant le bilan des activités par priorités d'intervention et un bilan financier, la liste des contrats et des aides octroyés de même que les informations sur la délégation à un OBNL, incluant le budget confié.

Pour 2020-2021, les sommes consacrées aux activités liées au développement économique local par chaque MRC seront publiées dans les rapports d'activités des MRC.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 74

État de situation de chaque CLD au 31 mars 2021 : situation juridique, immobilisations, dette, fonds, intégré à la MRC ou non. Présenter une évolution du nombre d'emplois depuis trois ans.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses. La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 75

Liste des conditions exigées par le MAMH pour l'octroi des budgets autrefois dévolus aux CLD et maintenant accordés à une MRC.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 56 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 76

Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2019-2020, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 77

Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 57 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 78

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante : a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO₂) b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO₂) c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂) e) les investissements totaux des projets (en millions \$); f) les aides financières totales du ministre (en millions \$); g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 79

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2020-2021 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun : a) le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b) la description du projet; c) la date de versement de l'aide financière accordée; d) le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e) les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f) la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 80

La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 81

Fournir la liste des plaintes envoyées à la Commission municipale du Québec, le nombre de plaintes rejetées et le motif du rejet, ainsi que le délai de traitement.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 82

Le nombre de mandats de vérification que la CMQ n'a pas pu compléter, faute de ressources.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 83

Le nombre de plaintes reçues en lien avec les Zones d'intervention spéciale, et le délai pour y répondre.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 98 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 84

L'état des négociations avec le fédéral dans le cadre du programme fédéral d'atténuation des inondations.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.
La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 85

Le nombre de demandes d'indemnité reçues en lien avec la crue printanière de 2019, incluant les montants, le délai de traitement des demandes, le montant versé en indemnités au 30 mars 2021 et l'état de situation concernant les demandes qui ne seraient pas encore traitées.

La réponse à cette question relève du ministère de la Sécurité publique.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 86

L'état et la nature des démarches entreprises par le MAMH en vue de l'adoption du plan d'action sur les changements climatiques 2021-2028.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 87

Les raisons qui ont poussé le MAMH à mettre fin au projet *Génération au travail*. Comment il entend optimiser l'utilisation des outils développés à travers ce projet.

L'Assemblée nationale définit l'étude des crédits comme étant l'étape de la procédure budgétaire qui consiste à examiner chacun des éléments du budget des dépenses.
La présente question ne correspond pas à cette définition.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 88

Mesures prévues pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue du Forum Cœurs de villes et villages.

L'une des recommandations formulées à l'issue du Forum Cœurs de villes et villages était l'adoption d'une politique nationale d'aménagement du territoire (mesure 11).

Or, le 27 janvier 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé son intention d'élaborer une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (Stratégie).

Les travaux d'élaboration de la Stratégie se dérouleront jusqu'au printemps 2022.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 89

Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.

Les demandes d'accès à l'information ne sont jamais transmises au cabinet ministériel pour approbation.

Étude des crédits 2021-2022
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 90

Montants d'aide ponctuelle accordée en lien avec la pandémie de COVID-19, ventilés par municipalité.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 15 du deuxième groupe d'opposition.

**Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation**

Québec 